

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1966)  
**Heft:** 52

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Dommaine public

## 52

J.A. Lausanne

Bi-mensuel romand  
N° 52 12 mai 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes  
Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs  
Changement d'adresse : 50 centimes  
Administration, rédaction :  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10-155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré :

Jean Amiguet  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Pierre Liniger  
Serge Maret  
Jean-Jacques Leu  
C.-F. Pochon

Le N° 53 sortira de presse le jeudi 26 mai 1966

## La révision de l'indice des prix: Politique et statistiques

Dans notre numéro 50, en éditorial, nous formulions des réserves sur la manière dont se prépare la révision de l'indice des prix. Rappelons qu'on s'avise, aujourd'hui, que la part de l'alimentation et du logement est trop forte dans la moyenne de ces prix. L'indice ne correspondrait plus aux habitudes actuelles de la consommation : aussi désire-t-on tenir compte de nouveaux biens dans sa calculation; bref, on a décidé de le moderniser.

Dans le « Coopérateur suisse », M. Wunderle, collaborateur économique de ce journal, conteste le bien-fondé de nos craintes.

Résumons quelques points de son argumentation : Rien ne permet de dire si le nouvel indice atténuerait ou amplifierait le renchérissement. Certes, l'introduction dans les calculs de certains biens produits industriellement aura peut-être un effet stabilisateur (TV, automobiles, à supposer que ces produits soient pris en considération). Mais d'autre part, on englobera dans le nouvel indice certains services, qui subissent toujours fortement le contrecoup des hausses de salaires. Dans quel sens ira le nouvel indice ? Toute supposition, lancée dans le vide, est gratuite, dit M. Wunderle.

La statistique établira des moyennes sur la base des habitudes de consommation. C'est là un critère scientifique, donc inattaquable. La statistique ignore les intérêts particuliers.

Enfin, dit M. Wunderle, les salaires ne sont pas enchaînés à l'indice. Ils peuvent aller au-delà. Les améliorations du salaire réel dépendent de la combativité des syndicats, des possibilités de l'économie. Mais personne n'a intérêt à saper la confiance dans l'indice des prix. Il n'a qu'une valeur relative, certes, mais il ne doit pas être l'objet de contestations.

C'est un instrument de mesure, impartialement étalonné.

### La statistique, un service social

Ces remarques permettent d'ouvrir le débat. On s'étonne d'ailleurs qu'il n'ait pas été engagé plus tôt. Peut-on imaginer décision plus lourde de conséquence que la révision de l'indice qui est devenu la base de discussion de la réadaptation de millions de salaires ? Les virgules et les décimales de l'indice deviennent pour chaque ménage des francs. Et ce brassage des salaires passerait comme lettre à la poste ?

Comme M. Wunderle nous pensons que les services de la statistique doivent pouvoir travailler dans une totale indépendance à l'égard de l'Etat. Quoi de plus pénible en effet que les maquillages par ordre politique. La France nous en a donné pendant longtemps le pénible exemple : chaque gouvernement à qui mieux mieux triturait le S.M.I.G. et sapait la confiance. Mais il faudrait se poser aussi la question : en Suisse, aujourd'hui, les services de statistiques travaillent-ils dans la sérénité scientifique ? Quand M. Schaffner refuse, avec d'évidentes arrière-pensées politiques, un relevé intermédiaire des loyers en automne parce qu'il aurait de fâcheuses répercussions sur l'indice, juste à la veille de la réadaptation des salaires en fin d'année, où est l'objectivité ?

Et, dans quelles conditions fut annoncée la révision ? M. Schaffner s'en félicitait : le nouvel indice stabiliserait la hausse du coût de la vie. Il ne le disait pas en statisticien, mais en homme politique. Et quand M. Déonna, dont on connaît les attaches, ou, tout récemment encore, quand M. Samuel Schweizer parlant devant les actionnaires de la Société de Banque Suisse attendent du nouvel indice qu'il tempère le renchérissement, parlent-ils avec l'objectivité du savant ou en hommes qui défendent, engagés comme ils le sont dans la bataille économique, des intérêts particuliers ?

L'objectivité scientifique, oui. Mais nous ne l'avons

guère rencontrée jusqu'ici chez ceux qui abordent ce problème.

### Modernisation et révision

Imaginons que les œufs en conserve ou la permanente à chaud soient pris en considération par l'indice des prix. Aujourd'hui nous ne mangeons plus que des œufs frais, les permanentes se font à froid. L'indice devra, à moins de devenir un document sur les mœurs et coutumes de 1939, tenir compte de ces nouveaux usages. Personne ne le conteste.

En revanche, il n'échappe à personne que l'économie suisse va traverser durablement une période de renchérissement due à la hausse du loyer de l'argent qui se répercute de manière directe sur les prix agricoles et les logements, libérés, de surcroit, de tout contrôle.

Or la pondération de l'indice actuel (alimentation 40 %, logement 20 %) est telle que ces hausses s'inscrivent avec force dans la statistique des prix. Une révision atténuerait peut-être ces fâcheux effets. C'est la raison pour laquelle MM. Schaffner ou Déonna ou Schweizer la souhaitent. La révision doit donc être distinguée d'une simple modernisation. Or c'est de révision qu'il est question.

### Pondération et politique

Les ingénieurs de l'objectivité scientifique rétorquent ceci. La pondération doit tenir compte de l'importance de divers postes de dépenses dans les budgets des employés et des ouvriers. L'alimentation représente, en moyenne, le 25 % des dépenses d'un ménage, la pondération doit être pour des raisons objectives de 25 % et non de 40 %.

Ici commencent les problèmes politiques. Qu'est-ce qu'une moyenne ? Quelle amplitude de salaires entre en ligne de compte dans le calcul de cette moyenne, quelles bas salaires, quelles hauts salaires ?

Or les dépenses de consommation dépendent étroitement du niveau du salaire. Plus la situation est modeste, plus les dépenses primaires (alimentation, habillement, logement) sont déterminantes. Comme M. Wunderle le remarque, il pourrait être injuste de calculer les salaires ou les rentes les plus pauvres sur la base d'un indice qui concerne d'autres catégories professionnelles.

Le choix est donc politique. La statistique ne le dicte à personne ; elle est aveugle. Prendra-t-on en considération les salaires les plus bas, les salaires moyens, la moyenne de tous les salaires ? Voilà qui mériterait un débat public et politique !

### Pour un indice des dépenses primaires

Notre thèse est la suivante : il faut conserver un indice qui soit avant tout celui des dépenses primaires. Ces dépenses-là sont peu compressibles. Certes, vous avez la liberté de vous nourrir de cervelas plutôt que de gigot d'agneau, de sauter un repas, de vous contenter d'un deux pièces, de mettre le piano dans la cuisine, de renoncer à acheter un nouveau complet et d'user jusqu'au bout les pantalons de grand-père. Mais cette marge de liberté est réduite : primum vivere.

En revanche, une fois satisfaits les besoins primaires commence votre liberté : aimez-vous les livres, les voyages, les filles aux yeux bleus, le bâti sur pierre ou les nouvelles décapotables ?

Le niveau de vie tient à cette marge de liberté. La hausse des dépenses primaires, non compensée, la réduit. M. Wunderle ne répond pas à cette critique fondamentale. Pour nous la hausse du beefsteak n'est pas compensée par la baisse d'un appareil TV. La hausse du beefsteak diminue notre liberté de dépense.

(Suite page 4)